

MBANZA KONGO, VESTIGES DE LA CAPITALE DE L'ANCIEN ROYAUME DU KONGO

PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Janvier 2016



République d'Angola



Centre du
patrimoine
mondial

Table de Matières

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle.....	5
a) Brève synthèse	5
b) Justification des critères.....	5
c) Déclaration d'intégrité	6
d) Déclaration d'authenticité.....	6
e) Mesures de protection et de gestion requises	6
Carte au format A4 du bien proposé pour inscription, montrant les limites et la zone tampon.....	7

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

État Partie	République d'Angola
État, province ou région	Province du Zaire Municipalité de Mbanza Kongo
Nom du bien	Mbanza Kongo, vestiges de la capitale de l'ancien Royaume du Kongo
Coordonnées géographiques à la seconde près	Point Central Lat. 6°16'4"S Long. 14°14'55"E
Description textuelle des limites du bien proposé pour inscription	<p>Mbanza Kongo est la capitale de la Province du Zaire, situé au Nord-Ouest de l'Angola. Elle est située sur le haut d'une colline orientée NNW – SSE qui s'élève à 550 m au-dessus du niveau de la mer. La zone historique soumise pour être classée au Patrimoine Mondial et les vestiges témoignant de la fonction politique et religieuse de Mbanza Kongo, notamment le domaine Royal ou "Lumbu" avec son arbre sacré, les lieux funéraires royaux, la Cathédrale ou Kulumbimbi, le collège des jésuites, se situe dans un périmètre couvrant 89,29 ha et est délimitée au NNW par l'Avenue Dom Nimi a Lukeni au NNE et SSE par la Rue Rei Nzinga Nkuwu, et au SW par la rue Pedro Kedia Mosiko. La zone tampon enveloppe de bien et est balisée par les 12 sources d'eau de roche qui entourent le plateau, englobant les quartiers Sagrada Esperança, 11 de Novembro, 4 de Fevereiro, Álvaro Buta, et Martins Kiditu avec une superficie de 622,16 ha. La topographie du bien et de sa zone tampon permettent une bonne visualisation et lecture du site et du paysage dans lequel il est inséré.</p> <p>Les limites du bien proposées pour inscription et de sa zone tampon sont définies de façon précise par une série de points relevés par GPS et sont inclues dans le perimetre classé au niveau national par le decret 243/14 du 2 juillet. Leurs tracés ont pris en compte la configuration des habitations des communautés et passent autant que possible dans les ruelles de la cité, même si ces limites ne sont pas, pour l'instant, matérialisées sur le terrain.</p>
Carte au format A4 du bien proposé pour inscription, montrant les limites et la zone tampon	Page 8
Critères selon lesquels le bien est proposé pour inscription	(iii) (v) et (vi)
Justification de valeur universelle exceptionnelle	Page 5
Nom et coordonnées pour les contacts de l'institution / agence locale officielle	Institut National du Patrimoine Culturel C.P.: 1267 Rua Major Kanhangulu n° 76/77 Luanda - République d'Angola Email: inpc.cultura@gmail.com Tel. +244 222744697

Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Mbanza Kongo fut la capitale d'un des plus grands Etats de l'Afrique, le Royaume du Kongo (XIIIe-XIXe siècle) où se trouvaient tous les attributs du pouvoir Kongo : le domaine Royal, la Résidence officielle de tous les Rois Kongo ("Lumbu"), le tribunal coutumier et l'arbre sacré (le "Yala Nkuwu"), le cimetière royal, les lieux funéraires sacrés (pour le lavement, le "Sungilu", la fumigation, le "Mpindi a Tadi"), la Cathédrale ("Kulumbimbi"), et le Collège des Jésuites ("Tadi dya Bukikwa"). Mbanza Kongo affichait alors une organisation urbaine et un raffinement exceptionnel, ce qui surprit agréablement les premiers portugais et leur fit dire "qu'elle était aussi belle que la ville intellectuelle d'Evora au Portugal". Les européens firent surtout du Royaume du Kongo le plus grand pourvoyeur d'esclaves que le monde n'ait jamais connu, esclaves qui transportèrent avec eux les richesses des valeurs Kongo et qui sont aujourd'hui les expressions culturelles les plus populaires dans plusieurs pays. De ce fait, Mbanza Kongo constitue encore aujourd'hui un haut-lieu de référence culturelle pour les populations africaines qui reconnaissent les Rois Kongo comme leurs souverains légitimes mais aussi celui de nombreuses communautés afro-descendantes des pays qui ont reçu des esclaves Kongo.

a) Brève synthèse

Le périmètre soumis pour être classé au Patrimoine Mondial avec ses vestiges témoignant de la fonction politique et religieuse de Mbanza Kongo constituait la force de commandement politique et religieuse du vaste Royaume du Kongo et occupe une surface de 89,29 ha. La zone tampon enveloppe le bien et est balisée par les 12 sources d'eau de roche qui entourent le plateau avec une superficie de 622,16 ha. Cet ensemble permet une bonne visualisation du site et lecture du paysage dans lequel il est inséré.

Le bien proposé pour inscription sur la liste du patrimoine mondial a été au cœur des plus grands moments historiques de cette partie de l'Afrique:

1) **XIIIème–XVème siècle:** Mbanza Kongo a été la capitale du grand Royaume du Kongo, de sa fondation à l'arrivée des portugais, siège et lieu de légitimité du pouvoir politique et religieux des rois Kongo. Le Complexe Résidentiel Royale, le "Lumbu" (la demeure du roi, le tribunal coutumier et l'arbre sacré, le "Yala Nkuwu", mais aussi les lieux funéraires de lavage et de fumigation des corps des rois) était le centre du pouvoir religieux, de décision politique et d'organisation de ce vaste Royaume.

2) **XVème-XIXème siècle:** à leur arrivée, les européens introduisirent cependant des constructions, notamment de nombreuses églises et chapelles, puis fut érigée la Cathédrale São Salvador, le "Kulumbimbi": Mbanza Kongo fut alors baptisée par les populations locales "la Cité des Cloches", "Kongo dya Ngunga". Ces nouvelles structures architecturales, introduites dans le paysage traditionnel urbain Kongo, contribuèrent à deux changements majeurs pour les destinées de l'Afrique et du monde Atlantique:

- i) le début effectif de l'occidentalisation des élites africaines avec l'adoption du christianisme par les souverains Kongo;
- ii) La transformation du Royaume du Kongo et des contrées environnantes en plus grand réservoir et pourvoyeur d'esclaves qui vont recréer leurs expressions culturelles et leurs croyances africaines, contribuant ainsi à l'essor socioculturel des afro-descendants.

b) Justification des critères

Critère iii: Le périmètre comprenant les vestiges culturels de Mbanza Kongo, Capitale du Royaume du Kongo, constitue un témoignage exceptionnel de biens qui ont permis à une ville de traverser tous les âges de l'histoire de cette partie du continent africain. Tout d'abord elle a été la capitale du Royaume du Kongo entre le XIIIe et le XIXe siècle, vaste territoire uni par le pouvoir rituel et symbolique incarné par l'esprit du Léopard, "ngo". Puis, le Royaume du Kongo devient un grand réservoir et pourvoyeur d'esclaves : les "esclaves Kongo" vont contribuer de manière décisive à l'essor socioculturel des afro-descendants et à la spécificité du patrimoine culturel de plusieurs pays. Mbanza Kongo est un site de mémoire de l'ensemble des peuples Kongo d'Afrique mais aussi des afro-descendants et des expressions culturelles d'influence Kongo.

Critère v: Tous les récits de voyage des européens sur le Royaume du Kongo sont unanimes: la ville de Mbanza Kongo est d'un grand raffinement urbain. En 1491, les navigateurs la comparent à la ville portugaise d'Évora. L'importance de Mbanza Kongo, comme exemple remarquable d'établissement humain traditionnel, réside dans l'origine du mythe fondateur de la ville qui attribuait un pouvoir mystique et transcendant aux souverains Kongo qui résidaient dans la ville, plus précisément dans le périmètre comprenant les vestiges culturels de Mbanza Kongo. Cette harmonie a constitué un facteur d'union de l'immense territoire kongo. Celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible due à l'arrivée des européens et à la traite négrière qui s'en est suivie. Si le périmètre comprenant les vestiges culturels de Mbanza Kongo a été

un espace de vie de manière continue, malgré les différents soubresauts de l'histoire, c'est parce qu'il a été, dès sa création, en harmonie et en interaction culturelle avec son environnement.

Critère vi: Le mot "Kongo" est, sans l'ombre de doute, l'un des vocabulaires africains le plus connu à travers le monde, pour désigner des lieux, des toponymes, des rites et autres expressions collectives des afro-descendants: "pois congo", "pois d'angole", "Tango", "Conga", "Tumba", "Samba", "Kilombo", "Senzala", "Palo Mayombe", tambour congo, danse congo, congo square, congadas, Kongo nation etc. Le périmètre comprenant les vestiges culturels de Mbanza Kongo, Capitale du Royaume du Kongo, sont donc un lieu de référence de ces cultures de la diaspora. Il demeure aussi un lieu de mémoire pour de nombreuses populations de l'Afrique tropicale (RDC, Républiques du Congo et du Gabon), la langue Kikongo étant un facteur d'unité de ces peuples et un important instrument de sauvegarde des rites, des chants, des proverbes, de l'enseignement et de la formation de la culture kongo.

c) Déclaration d'intégrité

La zone historique soumise pour être inscrite sur la Liste du Patrimoine Mondial avec ses vestiges témoignant de la fonction politique et religieuse de Mbanza Kongo, capitale de l'ancien Royaume du Kongo, a conduit à sa classification nationale et justifie sa valeur universelle exceptionnelle. Pour préserver ces valeurs, les mesures de protection prises doivent être respectées, notamment une surveillance et une application stricte des règlements, mais surtout sensibiliser les esprits et promouvoir chez les habitants des attitudes favorables à la préservation.

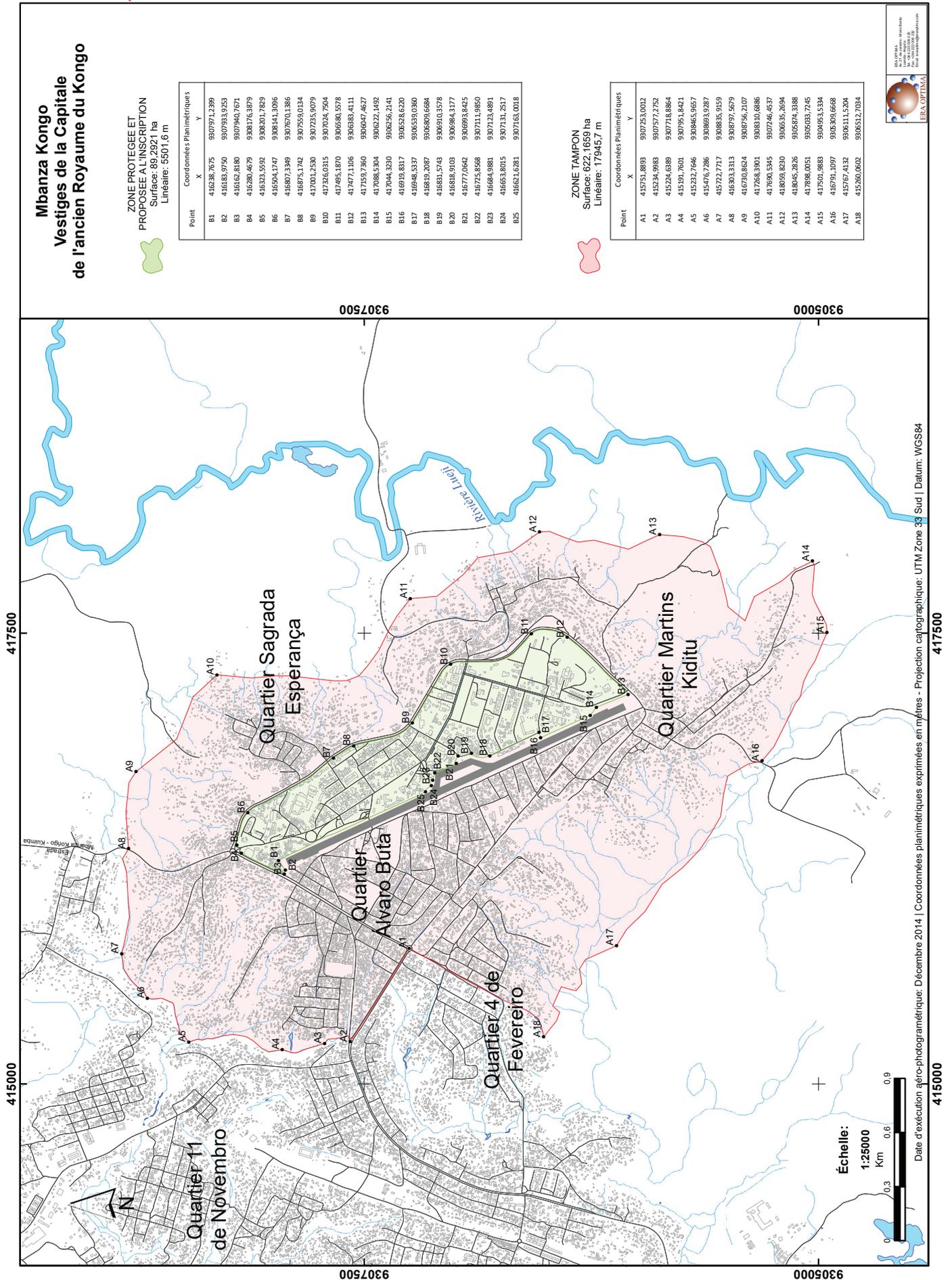
d) Déclaration d'authenticité

L'ensemble des éléments constitutifs du bien témoignant de son rôle de centre religieux et administratif du Royaume du Kongo, sont encore bien visibles et n'ont jamais été déplacés de leurs sites d'origine ou perdus leurs fonctions sacrées. Ce périmètre a gardé son authenticité fonctionnelle depuis sa fondation et les gardiens de la tradition y perpétuent et préservent le rôle sacré qui a guidé à l'établissement de la ville. La ville connaît une nouvelle dynamique qui peut à la longue impacter sur l'authenticité du tissu urbain du périmètre proposé pour inscription. Pour stopper cette nouvelle tendance, des mesures sont déjà prises pour garantir la pérennité de l'intégrité du site, notamment des mesures préventives et correctives se fondant sur le règlement général des constructions urbaines.

e) Mesures de protection et de gestion requises

La ville a été classée comme patrimoine historique culturel national depuis 2013, par le décret exécutif du Ministre de la Culture du 10 juin. Un dispositif juridique qui protège le bien a été mis en place, regroupant la loi du patrimoine culturel et le décret présidentiel n° 178/15, à l'origine de la création du Comité de Gestion participative. Par ailleurs, le Plan de développement municipal offre des outils pour une gestion efficace du site. Enfin, pour atténuer les menaces qui pèsent sur le bien, une proposition de règlement urbain prévoit que toute intervention dans le tissu urbain et son environnement doit être autorisée par le comité de gestion participative.

Carte au format A4 du bien proposé pour inscription, montrant les limites et la zone tampon



Carte 1: Mbanza Kongo, vestiges de la capitale de l'ancien Royaume du Kongo et sa zone tampon

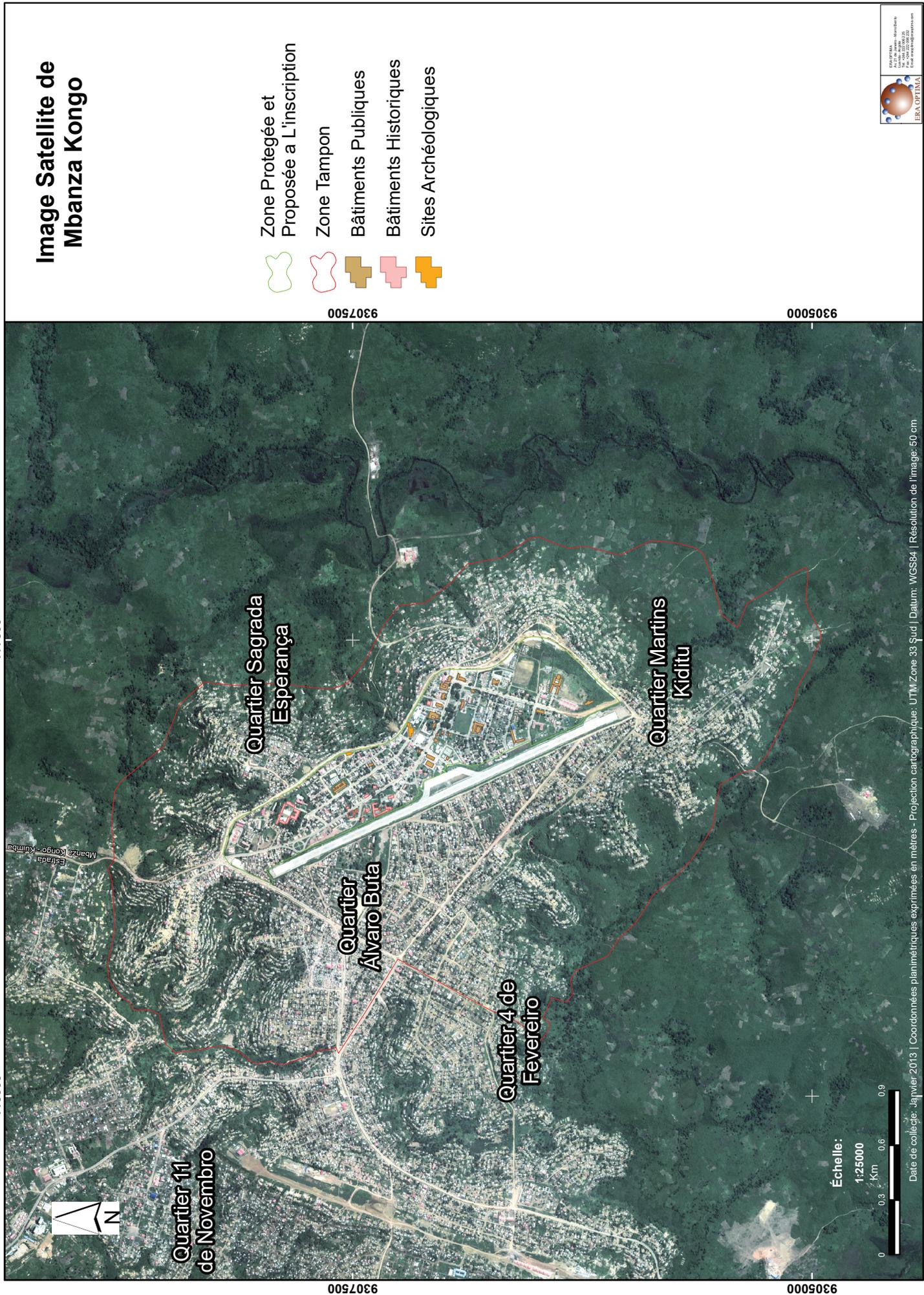


Photo 1: Image satellite de Mbanza Kongo, vestiges de la capitale de l'ancien Royaume du Kongo et sa zone tampon.

416000

417000

Orthoimage de Mbanza Kongo



9308000

9308000

9307000

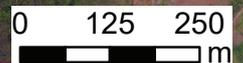
9307000

9306000

9306000

-  Zone Protégée et Proposée a L'inscription
-  Bâtiments Publiques
-  Bâtiments Historiques
-  Sites Archéologiques

1:10000



 ERA OPTIMA
 Av. 21 de Janeiro - Morro Bento
 Luanda - Angola
 Tel: +244 222 005 225
 Fax: +244 222 005 232
 Email: eraoptima@eraoptima.com

Date du vol: Décembre 2014 | Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - Projection cartographique: UTM Zone 33 Sud | Datum: WGS84 | Résolution de l'image: 10 cm

416000

417000

Photo 2: Vue aérienne de la zone total proposée pour inscription